

Candidature au conseil d'administration de la Fédération nationale Afac-Agroforesteries Assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2021

La personne morale (nom de l'organisme) : Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor

Ayant comme mandataire (nom – prénom) : Yvon MÉHAUTÉ

(le mandataire est une personne physique, élu.e ou représentant.e légal.e, ayant mandat pour représenter la personne morale)

Et comme délégataire (nom – prénom) : David ROLLAND

(cette information est optionnelle, le délégataire est une personne physique pouvant être salariée et ayant délégation du mandataire pour représenter la personne morale)

Porte sa candidature au conseil d'administration de la Fédération nationale Afac-Agroforesteries

(cocher la case - un seul choix possible)

pour un des 13 sièges des représentants régionaux, au titre de la région.....

pour un des 9 sièges non régionalisés, au titre du collège 1 « Arbre Hors Forêt »

pour un des 9 sièges non régionalisés, au titre du collège 2 « Agriculture »

pour un des 9 sièges non régionalisés, au titre du collège 3 « Environnement – Développement rural »

Motivation de votre candidature (profession de foi) :

Membre du réseau Afac-Agroforesteries, la FDC22 a intégré il y a deux ans le bureau du Conseil d'Administration de l'Afac-Agroforesteries au nom de la Fédération nationale des chasseurs (FNC). David Rolland en est le délégataire.

L'érosion du linéaire bocager est une cause directe du déclin de la biodiversité en Bretagne. Cela s'explique notamment par la fragmentation des habitats naturels et semi-naturels conjuguée à une homogénéisation des paysages. Afin de freiner voire d'inverser la tendance, la FDC22, à l'instar d'autres fédérations, s'est engagée en faveur de la restauration des haies et de leur gestion durable.

De 2014 à 2020, en partenariat avec le Comité de Bassin Versant du Léguer, Lannion-Trégor Communauté et l'INRAe, notre structure a participé à l'élaboration et à l'animation d'un programme régional intitulé « Bocages et Biodiversité ». Ce programme de recherche-action avait pour objet d'intégrer la préservation de la biodiversité dans les mesures de gestion des bocages à l'échelle de la haie, de l'exploitation agricole et du paysage. Les travaux réalisés dans ce cadre ont permis la production de méthodes et d'outils d'aide à la décision pour les gestionnaires, dans une démarche de développement durable. C'est dans ce contexte que le module biodiversité du Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) et sa validation scientifique ont vu le jour.

La vulgarisation de la connaissance fait partie de l'âme de la structure. Ainsi, la FDC22 a participé activement à la réalisation du programme de formation des opérateurs du PGDH avec Catherine Moret et le CFPPA du Frêne à Angers. Elle a préparé les supports d'aide à la rédaction et les tutoriels de formation. Elle travaille avec Paule Pointereau à la rédaction d'un chapitre consacré à l'intérêt des différents compartiments d'une haie pour la biodiversité au sein du « Guide de préconisations de gestion durable des haies ».

S'agissant du « Label Haie », la FDC22 a soutenu son développement en sensibilisant les élus et les partenaires techniques tout en étant à l'écoute des agriculteurs désireux de s'informer sur le sujet. Elle a contribué à sa promotion en apportant la connaissance nécessaire à l'intégration des critères favorables à la préservation de la biodiversité (échanges avec les co-constructeurs du label, participation à des événements de présentation, etc.). Dès 2022, notre association assurera le développement du « Label Haie » en Bretagne avec la structure de valorisation du bois énergie, Coat Nerzh Breizh (coréférence).

Par ailleurs, notre Fédération entretient des liens étroits avec le monde agricole. Actuellement, la FDC22 est co-porteuse d'un programme régional visant à diagnostiquer les pratiques des exploitations agricoles et leurs effets sur l'environnement. La préservation des haies et du bocage y représente une place privilégiée. Nous contribuons également à l'expérimentation de Paiements pour Services Environnementaux par des structures privées intégrant un important volet sur la haie en participant au programme « Lab PSE » porté par le réseau Trame.

La FDC22 a également travaillé avec Paule Pointereau à la rédaction de la convention de partenariat entre l'Afac-Agroforesteries et la FNC, validée en Conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries très récemment.

Toutes ces actions au sein de notre association sont incarnées par moi-même, David ROLLAND, à qui la FDC22 donne délégation de pouvoir pour la représenter au sein du Conseil d'Administration de l'Afac-Agroforesteries. Chargé de mission « Habitat et Biodiversité » depuis 25 ans, je suis impliqué dans plusieurs programmes portant sur la connaissance d'espèces vivant dans le bocage en collaboration avec de nombreux partenaires locaux (EPCI, Conseil départemental, associations naturalistes, entre autres). Récemment diplômé de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Niv.Bac+5), dorénavant réputé « expert de la biologie et de l'écologie de la faune et de la flore des agrosystèmes bocagers », proche des structures qui gèrent le bocage, je suis régulièrement sollicité pour intervenir et soutenir les actions animées par les techniciens « bocage » de la région et d'ailleurs. Agréé PGDH, agréé BCAE7, agréé AIPR (niveau concepteur), habilité à promouvoir le « Label Haie », je suis compétent pour apporter des conseils pertinents et éclairés auprès des structures opératrices ou au sein des groupes de travail du réseau Afac-Agroforesteries.

Nous vous remercions pour la confiance accordée jusque-là sur tous les dossiers auxquels nous avons pu contribuer. La qualité de nos échanges est un gage d'efficacité de nos actions.

L'engagement de la FDC22 pour la promotion de l'arbre hors forêt et de toutes les valeurs portées par l'Afac-Agroforesteries n'est plus à démontrer. L'intérêt porté pour la structuration d'une Afac régionale est réel et sincère. L'objectif d'accroître les compétences des techniciens au sein du réseau des fédérations de chasseurs (et pas seulement) est amorcé. Les changements statutaires de la Fédération Afac-Agroforesteries nous incitent aujourd'hui à candidater. La ligne directrice assumée par la FDC22 s'inscrit parfaitement dans « l'esprit Afac » : Hors forêt, des arbres sous toutes leurs formes, plus nombreux, gérés durablement, garants des fonctionnalités attendues et, au final, des paysages et des habitats résiliés.

Nous vous remercions.

David ROLLAND.